



Problème avec l'éducatrice

Par **SONIANNA**, le 21/09/2016 à 17:23

Bonjour, mon enfant est suivi par un juge pour enfant. Nous avons convenu que ma fille ira vivre avec son père, faute de moyen.

L'éducatrice qui suit ma fille cherche à me retirer la garde,

Question : puis-je refuser le revenu qu'elle m'a donné, M'imposant un entretien avec une psychologue. ?

Merci

(Pas d'affinité avec l'éducatrice pas confiance. Je me demande si elle ne est pas complice avec mon ex-compagnon.

Par **jodelariege**, le 21/09/2016 à 18:18

bonjour ; au lieu de "revenu" vous voulez dire "rendez-vous" non ? je vous invite fortement à aller voir cette psychologue qui pourra éclaircir avec vous les difficultés que vous rencontrez dans la prise en charge de votre fille

Par **Visiteur**, le 21/09/2016 à 19:32

D'accord avec Jo...

Par **SONIANNA**, le 21/09/2016 à 20:54

Bonsoir, je souhaite préciser, est ce une obligation de ce rendre chez le psychologue imposé par l'éducatrice. ?

Alors que le jugement est clôturé.

Merci

Par **jodelariege**, le **21/09/2016** à **21:19**

bonsoir ;l'éducatrice ne peut vous emmener voir le psychologue entre deux gendarmes mais si vous y allez cela permettra de discuter avec une autre personne que votre éducatrice et voir ce que vous pouvez améliorer dans la prise en charge de votre fille;si vous n'y allez pas cela sera quand meme mal vu par l'éducatrice et par le juge des enfants la prochaine fois que vous le verrez...